

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
23 septembre 2025**

PUBLIE LE : 01 OCT. 2025

Délibération n°250923-4 : Autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service – agent de maintenance des bâtiments mutualisé

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par la Présidente le seize septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

PRESENTS

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : Madame TEMPEZ est porteuse du pouvoir de Madame CARLIER

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
Délégués présents	:	4
Pouvoirs	:	1
Délégués comptant pour le vote	:	5

OBJET : AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE D'UN VEHICULE DE SERVICE – AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS MUTUALISÉ

RAPPORTEUR : La Présidente,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L5211-13-1 ;

VU la circulaire DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à disposition de l'agent de maintenance des bâtiments mutualisé, agent du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo, un véhicule utilitaire afin qu'il puisse assurer au mieux ses missions ;

CONSIDERANT l'acquisition en cours, par le Syndicat MONTE CRISTO, d'un véhicule de ce type ;

CONSIDERANT, cependant, les délais de livraison annoncés (entre 6 et 11 mois) pour ce véhicule et le désagrément pour l'agent d'utiliser, dans cette attente, son véhicule personnel ;

CONSIDERANT, de ce fait, la décision du syndicat de louer, momentanément, un véhicule utilitaire dans l'attente de l'arrivée du véhicule acheté ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que, compte tenu de ses missions l'amenant à se rendre sur différents sites ou à des rendez-vous sur des créneaux horaires pouvant être matinaux ou se prolonger tard dans la soirée, et pour optimiser le fonctionnement du service, il s'avère nécessaire de permettre à l'agent l'utilisation du véhicule utilitaire pour des trajets travail/domicile, sur autorisation préalable du Directeur Général des Services ;

CONSIDERANT cette permission, dans un premier temps pour le véhicule loué, puis ensuite pour le véhicule acquis par le syndicat ;

CONSIDERANT que l'utilisation du véhicule pour des raisons personnelles n'est pas possible, y compris le week-end ou en période de congés.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le remisage à domicile, sur autorisation préalable du Directeur Général des Services, du véhicule utilitaire de location, puis, par la suite, du véhicule utilitaire acquis par le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, par l'agent de maintenance des bâtiments mutualisé, pour le trajet travail/domicile.

Fait à Marly-Le-Roi, le 01/10/2025

Transmis en préfecture et affiché le 01/10/2025

Pour Extrait Conforme

Nicole WANG
Secrétaire de séance


Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal